

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET
DE LA GESTION DES CATASTROPHES



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025

MAI 2022

SOMMAIRE

<i>Liste des tableaux</i>	4
<i>Sigles et acronymes</i>	5
I. INTRODUCTION	6
1. <i>Contexte et justification</i>	6
2. <i>Présentation générale du secteur</i>	6
3. <i>Missions du ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes</i>	6
II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	7
1. <i>Evolution des principaux indicateurs liés au secteur</i>	7
2. <i>Diagnostic du secteur</i>	8
3. <i>Articulation entre la stratégie sectorielle et les priorités nationales</i>	8
4. <i>Vision et Objectif stratégique</i>	8
4.1. <i>Vision</i>	8
4.2. <i>Objectif stratégique</i>	9
4.3. <i>Résultats attendus</i>	9
5. <i>Présentation de la stratégie du MAH/GC et des orientations retenues</i>	9
5.1. <i>Principes directeurs l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes</i>	9
5.2. <i>Axes stratégiques</i>	9
6. <i>Présentation du cadre stratégique des programmes</i>	10
III. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	11
1. <i>Programme 172: Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes</i>	11
1.1. <i>Présentation du périmètre du programme 172</i>	11
1.2. <i>Enjeu et Objectif du programme 1</i>	11
1.3. <i>Principaux résultats du programme 172</i>	11
1.4. <i>Indicateurs de performance et cibles</i>	12
1.5. <i>Stratégie du programme 172</i>	12
1.6. <i>Présentation des actions et mesures</i>	13
1.6.1. <i>Actions</i>	13
1.6.2. <i>Mesures d'accompagnement</i>	13
1.7. <i>Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 172</i>	13
1.8. <i>Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 172</i>	13
1.9. <i>Tableau de programmation</i>	14
<i>Programme 173 : Prévention et Gestion efficace des catastrophes</i>	15
1.1	15
1.2 <i>Présentation du périmètre du programme 173</i>	15

1.3	Enjeux et Objectif du programme 173	15
1.4	Principaux résultats du programme 173	15
1.5	Indicateurs de performance et cibles	16
1.6	ss Stratégie du programme 173	16
1.7	Présentation des actions et mesures	17
1.7.1	Actions	17
1.7.2	Mesures d'accompagnement	18
1.8	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 173	18
1.9	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 173	18
1.10	Tableau de programmation	18
2.	<i>Récapitulatif de la programmation financière du DPPD par catégorie de dépenses 2023-2025</i>	20
	CONCLUSION	21
	ANNEXE	22
	<i>Annexe I : Cadre logique par Programme</i>	22
1.	<i>Annexe 1 : Cadre logique du programme 172 : Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes</i>	22
2.	<i>Annexe 2 : Cadre logique du programme 173 : Prévention et Gestion efficace des catastrophes</i>	27
	<i>Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme</i>	33
	<i>Annexe III : Schéma de financement</i>	34

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Evolution de certains indicateurs socio-économique du Niger.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Tableau 2 : Analyse FFOM sur le secteur</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 3 : Chiffrage (FCFA) des programmes pour l'année 2022.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Tableau 4 : Cadre stratégique des programmes</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 5 : Evolution de certains indicateurs socio-économique du programme 1</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Tableau 6 : Présentation des actions du programme 1.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 7 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2022-2024</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 8 : Programmation financière par action 2022-2024</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 9 : Evolution de certains indicateurs socio-économique du programme 2</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Tableau 10 : Présentation des actions du programme 2</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 11 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2022-2024</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 12 : Programmation financière par action 2022-2024</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 20 : Récapitulatif de la programmation financière du DPPD par catégorie de dépenses 2022-2024.</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 21 : Cadre logique du programme 1 : Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Tableau 22 : Cadre logique du programme 2 : Gestion efficace des catastrophes avant (prévention, préparation et alerte), pendant (secours et réponse) et après (relèvement post-catastrophe) y compris à travers le nexus humanitaire – développement – paix et le transfert des risques</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Tableau 25 : Emplois affectés au programme 1.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 26 : Emplois affectés au programme 2.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 29 : Cumul Emplois affectés aux 2 programmes.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 30 : Tableau de financement des programmes</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 31 : Cadre stratégique des programmes</i>	<i>34</i>

Sigles et acronymes

AH/GC :	Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes
BM :	Banque mondiale
CCA :	Cellule Crise Alimentaire
CFS :	Cellule filets Sociaux
DAI/D :	Direction des Archives de l'information et de la Documentation
DGEC/R :	Direction Générale de l'Etat Civil et des Réfugiés
DGPC :	Direction Générale de la Protection Civile
DGPS :	Direction Générale de la Protection Sociale
DGRE :	Direction Générale des Ressources en Eau
DGSP :	Direction Générale de la Santé Publique
DEC/SIH :	Direction de l'Évaluation du Contrôle et du Suivi des Interventions Humanitaires
DL :	Direction de la Législation
DPAC :	Direction de la Prévention et d'Alertes aux Catastrophes
DPG :	Déclaration de la Politique Générale
DEP :	Direction des Etudes et de la Programmation
DMDSP :	Direction des Marchés et de Délégation des Services Publics
DR /PCH :	Direction des Relations et du Partenariat avec la Communauté Humanitaire.
DR/RPD :	Direction du Relèvement et de la Réinsertion des Personnes Déplacées.
DRFM/MP/DSP :	Direction des Ressources Financières et du Matériel, des Marchés Publics et de la Délégation de Services Publics.
DRH :	Direction des Ressources Humaines
DSHU :	Direction des Secours Humanitaires d'Urgences
DS/I :	Direction des Statistiques et de l'informatique
DMN :	Direction de la Météorologie Nationale
DNPGCA :	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
DONGAD :	Direction des Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement
HACP :	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
HCI3N :	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N
IGNN :	Institut Géographique National du Niger
INRAN :	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
MAH/GC :	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OPVN :	Office Nationale des Produits Vivriers du Niger
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PGRC/DU :	Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain
PRN :	Présidence de la République du Niger
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SIMA/B :	Système d'Information sur les Marchés Agricoles/Bétaux
SNU :	Système des Nations Unies

I. INTRODUCTION

1. Contexte et justification

De par sa position géographique qui le place au cœur du sahel, le Niger fait face à des préoccupations humanitaires dont l'ampleur va grandissante d'année en année en raison de plusieurs facteurs que sont l'insécurité, les inondations, les déplacements forcés de populations (1,7% des populations concernées par le déplacement forcé en 2015), les incendies, les conflits communautaires, entres autres.

Tous ces facteurs occasionnent des pertes considérables au pays et concourent à rendre encore plus vulnérables ses populations. Une analyse rétrospective des pertes subies sur 40 ans (1973-2013) réalisée au Niger (DesInventar¹, 2016) a estimé à plus de 40 milliards de francs CFA de pertes annuelles dues aux catastrophes.

Pour y faire face, les autorités de la 7^e République ont très tôt affiché la volonté politique de prendre les dispositions pour prévenir et gérer les changements climatiques, les crises et catastrophes et d'améliorer la capacité des ménages et celle des communautés à la base afin d'y contribuer. Cette volonté politique s'est traduite en 2016 par la création du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC) par Décret N° 2016-207/PRN du 11 mai 2016 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres et le Décret 2016-208/CPM du 11 mai 2016, précisant les attributions des membres du gouvernement. A ce ministère, il est dédié des attributions claires qui sont déclinées plus loin.

2. Présentation générale du secteur

La pluviométrie annuelle comprise entre 100 et 800 mm est caractérisée par une importante variabilité interannuelle et spatiale avec parfois des évènements pluvieux de rares intensités. Ainsi, ces dernières années, le Niger a fait face à des variabilités climatiques extrêmes (fortes précipitations en 2010, sécheresse en 2011 et précipitations exceptionnelles en 2012, 2013 et 2016). Ces variabilités climatiques ont eu pour conséquences une fréquence et une récurrence des crises et catastrophes, touchant des populations déjà fortement affectées par un niveau de pauvreté élevé (41,8% en 2021, et ayant de moins en moins de capacité de résistance aux chocs. La récurrence de ces chocs compromet ainsi le relèvement des ménages les plus pauvres qui se sont progressivement endettés pour faire face à ces crises. En effet, dans ce contexte, toute crise de quelque amplitude qu'elle soit, peut avoir des effets graves sur la population. Les causes structurelles liées à la pauvreté et à ses déterminants (forte pression démographique : 3,8%² par an et ,6,2 enfants par femme ; position géostratégique du pays avec ses incidences sur la sécurité et la dynamique des populations; forte exposition aux aléas climatiques, contraintes liées à l'aménagement du territoire ; insuffisance d'accès aux services sociaux de base ; comportements socio-culturels et l'exposition des populations aux risques des catastrophes), engendrent des situations humanitaires souvent d'ampleurs graves dans le pays qui se trouve assez souvent face à des besoins humanitaires multiformes, découlant de facteurs divers agissant souvent de manière combinée. Ainsi, depuis le début des années 2000, le Niger vit dans une continuité du cycle récurrent de : 1) l'insécurité alimentaire, 2) la crise nutritionnelle, 3) les déplacements forcés de populations, 4) les épidémies et 5) les catastrophes naturelles. Globalement, les facteurs d'ordre structurel qui sous-tendent la situation de précarité et de pauvreté généralisée à travers le pays viennent se superposer à ceux liés aux conflits dans la sous-région qui contribuent à l'accroissement de la vulnérabilité au sein des populations affectées.

3. Missions du ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes

La volonté politique affichée par les autorités de la 7^{ème} république de prévenir et gérer au mieux les changements climatiques, les crises et catastrophes et d'améliorer la capacité des ménages et celle des communautés à la base à y faire, s'est clairement traduite par la création en 2016, du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC). Pour mettre en œuvre les attributions ci-dessous qui lui sont dédiées, le MAH/GC dispose d'une administration centrale dont quatre directions techniques et six directions d'appuis, mais peut disposer des outils pertinents du

¹<http://www.desinventar.net/DesInventar/profiletab.jsp?countrycode=ner>

²Niger en chiffre, 2016

dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes. Il peut en plus et au cas par cas, mettre en place des administrations de mission pour gérer des situations spécifiques et accomplir les missions ci-après qui lui sont dédiées conformément au décret N°2021-289/PRN du 4 mai 2021 et au décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Catastrophes ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Relèvement post-catastrophes ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan de mise en œuvre de la politique humanitaire et de gestion de catastrophes ;
- Le suivi et l'évaluation du plan de mise en œuvre de la politique humanitaire et de gestion de catastrophes ;
- La tenue du Secrétariat Permanent de la Plateforme nationale de Réduction des risques de Catastrophes (SP/PFNRRRC) ;
- L'anticipation de la survenue des catastrophes qu'il s'agisse des inondations ou de l'afflux des réfugiés, des déplacés internes ou des refoulés ;
- La coordination des réponses au plan national en relation avec les Ministres et structures concernées en élaborant les plans de contingence et les plans d'actions subséquents ;
- La préparation des programmes et les budgets pour soutenir les actions humanitaires et de gestion des catastrophes ;
- La coordination intersectorielle avec les institutions nationales et les autres structures concernées par l'AH/GC ;
- Les relations avec les institutions internationales, les coopérations multilatérales et bilatérales, les organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'AH/GC et du Nexus Humanitaire-Développement-Paix ;
- La réalisation de toutes enquêtes et évaluations afin de diagnostiquer les situations d'urgences humanitaires et des catastrophes en vue d'évaluer les besoins et d'apporter les réponses d'urgence ;
- La mobilisation des partenaires (plaidoyer) et les ressources nécessaires pour faire face aux catastrophes ;
- L'exercice de tutelle, la création et le maintien de la synergie d'actions entre les projets et programmes intervenant dans les domaines de l'anticipation, de l'évaluation et des réponses aux crises et catastrophes humanitaires ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des projets d'appui à l'accueil, à la gestion et à la réinsertion des refoulés et retournés, des déplacés internes et les populations hôtes ;
- La gestion avec les Ministres concernés, des camps de réfugiés et déplacés sur le territoire national ;
- La coordination de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées internes (PDI) ;
- La gestion du partenariat stratégique avec l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) dans le cadre des conventions signées entre les deux (2) parties ;
- La gestion des situations humanitaires consécutives aux incendies et aux feux de brousse ;
- Le suivi des réponses aux Catastrophes tant en vivres, en biens non alimentaires qu'en NFI.
-

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

1. Evolution des principaux indicateurs liés au secteur

Le Niger reste confronté à un cycle de crises humanitaires chroniques pour diverses raisons notamment de pauvreté endémique (41,8%³), de ressources naturelles limitées, de l'insuffisance des services sociaux de base, d'une croissance démographique parmi les plus élevées au monde (3,69%⁴) et des effets du changement climatique. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de certains indicateurs qui traduisent l'état de la situation ci-dessus décrite.

En ce qui concerne l'évolution de certains indicateurs socio-économiques, on note en 2021, le taux de croissance du PIB réel établi à 1,3%, l'IDH de 0,394⁶ en 2019, une baisse du nombre d'enfants par femme de 6,2⁷ en 2021. Par contre le taux d'accroissement démographique reste stationnaire, faisant du Niger le pays ayant l'un des taux le plus élevé du monde.

³ Données BM, 2021

⁴ Rapport sur les Projections démographiques, INS, 2019

⁶ PNUD, 2020, Rapport mondial sur le développement Humain(RMDH)

⁷ENAFEM, INS, 2021

2. Diagnostic du secteur

Le diagnostic du secteur est résumé suivant l'approche FFOM consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Analyse FFOM sur le secteur

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Le Programme de Renaissance III du Président de la République	Faible capacité de mobilisation des ressources	Adoption de la résolution du 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale pour adresser les réponses aux défis	Les menaces sanitaires mondiales Les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses La recrudescence des conflits Le terrorisme
La Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre	Réponse non fournie à temps Mécanisme de réponse non fonctionnel	Le Cadre d'Actions de Sendai La création par les Autorités de la 7 ^e République, du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes	Les crises humanitaires connexes Les déplacements forcés de populations L'épuisement des ressources naturelles Les effets néfastes de la dégradation de l'environnement La désertification
Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026	Insuffisance dans la coordination		La sécheresse La dégradation des terres La pénurie des ressources en eau douce L'appauvrissement de la biodiversité

3. Articulation entre la stratégie sectorielle et les priorités nationales

Le Niger dispose depuis 2020 d'une politique nationale dans le domaine précis de l'humanitaire et de la gestion des catastrophes, tous les documents fondamentaux actuels (Programme de Renaissance acte III, DPG, PDES 2022-2026, Initiative « I3N » (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens), Politique Nationale de Protection Sociale, consacrent aussi des axes ou lignes d'action relativement à l'humanitaire et la gestion des catastrophes. Elle a le mérite de fédérer dans un cadre unique, les orientations stratégiques du pays dans ce domaine.

Le présent DPPD s'aligne :

- Au cadre d'action de Sendai relativement à ses quatre priorités qui sont : i) la compréhension des risques de catastrophe) ; ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer ; iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience) et iv) le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour «reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement et de remise en état ;
- Au Programme de Renaissance acte III de SEM le Président de la République en son chapitre 5 « Développement rural et sécurité alimentaire et sécurité nutritionnelle » ;
- Au Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026 en son axe 1 : Développement du capital humain, inclusion et solidarité, Programme 4 et en son axe 2 : Consolidation de la gouvernance, Paix et Sécurité, Programme 10 ;
- A la Politique Humanitaire et de Gestion des catastrophes ;
- A la Politique Nationale de Protection Sociale dans son axe « Actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables » ;
- A l'Initiative 3N dans son axe 3 « Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes » ;
- A la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes dans ses axes 1 « gouvernance des risques de catastrophes » et 2 « préparation aux catastrophes et au relèvement des communautés affectées par les catastrophes ».

4. Vision et Objectif stratégique

4.1. Vision

La vision du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC) s'inscrit dans l'optique d'une *modernisation sociale inclusive grâce à une meilleure gestion des catastrophes et une réponse appropriée au profit des populations nigériennes affectées et/ou exposées.*

4.2. Objectif stratégique

L'objectif général visé par le ministère est d'apporter des réponses efficaces et protéger les populations affectées ou exposées aux catastrophes.

4.3. Résultats attendus

Pour réaliser cet objectif, quatre résultats stratégiques sont formulés, à savoir :

- Le cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires et la gestion des catastrophes sont renforcés tant pour le ministère que pour les autres acteurs ;
- Les réponses humanitaires d'urgence sont convenablement assurées à travers un dispositif performant ;
- Les mécanismes nationaux de prévention, d'alertes, de gestion et de transfert des risques de catastrophes sont renforcés ;
- La résilience des communautés affectées par les crises des catastrophes est renforcée et consolidée.

5. Présentation de la stratégie du MAH/GC et des orientations retenues

5.1. Principes directeurs l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes

Le Ministère fonde d'abord son intervention sous l'angle d'assistance humanitaire suivant les principes humanitaire suivants :

- l'humanité pour apporter une solution aux sinistrés, en prêtant une attention particulière aux populations les plus vulnérables ;
- l'Universalisme, égalité, laïcité : l'action humanitaire s'adresse à tout humain en situation de crise, indépendamment de sa race, sa nationalité, sa religion...
- L'indépendance, l'impartialité, la neutralité : indépendance à l'égard de tous, impartialité à l'égard des victimes et des camps en présence, neutralité vis-à-vis des États.

Ensuite, pour rendre cette assistance efficace, les principes de l'efficacité suivants seront observés :

- l'appropriation, pour définir nos propres stratégies, améliorer le cadre institutionnel et lutter contre la corruption ;
- l'alignement pour amener les pays donateurs à s'aligner à nos objectifs et s'appuient sur les systèmes locaux ;
- l'harmonisation des procédures des différents partenaires ;
- la recherche des résultats et leur évaluation ;
- la redevabilité mutuelle, permettant aux acteurs de rendre compte et d'être comptable des résultats obtenus.

5.2. Axes stratégiques

Deux axes stratégiques sont retenus par le ministère à savoir :

- **Axe stratégique 1** : Pilotage et Administration de la Politique de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes ;
- **Axe stratégique 2** : Prévention, alerte, réponses et relèvement ;

De ces deux axes stratégiques, deux programmes sont formulés :

- **P1 : Pilotage et Administration de la Politique de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes** : Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes.
- **P2 : Prévention, alerte, réponses et relèvement** : Gestion efficace des catastrophes avant (prévention, préparation et alerte), pendant (secours et réponse) et après (relèvement post-catastrophe) y compris à travers le nexus humanitaire – développement – paix et le transfert des risques ;

6. Présentation du cadre stratégique des programmes

Ces deux programmes sont chiffrés pour un coût global d'un milliard trois-cent cinquante-deux soixante-neuf trois cent trente-quatre (**1 352 269 334**) FCFA sur les trois années couvertes par le DPPD à savoir 2023,2024 et 2025.

Le tableau ci-dessous précise le cadre stratégique du DPPD 2023-2025 et les coûts.

Tableau 3 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programmes	Objectifs	Indicateurs	Crédit de paiement 2023
Apporter des réponses efficaces et protéger les populations affectées ou exposées aux catastrophes.	Pilotage et administration de la Politique Humanitaire et de la Gestion	Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes	Assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes opérationnels	Taux d'exécution technique des Programmes Taux d'exécution financière des Programmes	253 750 110
	Prévention, alerte, réponses et relèvement	Prévention, Gestion efficace des catastrophes	Améliorer la Gestion Efficace des Catastrophes	Taux de couverture des personnes affectées Taux de réduction des populations affectées par les crises des catastrophes Taux de ménage affectés relevés	183 750 079

III. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES

1. Programme 172: Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes

1.1. Présentation du périmètre du programme 172

Le périmètre du Programme 172 « Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes » recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, et à la gestion de son système d'information.

Le périmètre du programme recouvre principalement les domaines d'activités suivantes :

- La mise en œuvre des plans d'action de la politique humanitaire et de gestion des catastrophes ;
- la gestion administrative et financière du ministère ;
- la gestion de la masse salariale du ministère ;
- le recrutement et la formation continue du personnel ;
- la gestion du système d'information et de communication du ministère ;
- la coordination technique et financière des programmes ;
- la mise en place du système de contrôle de gestion du ministère ;
- la passation des marchés du ministère ;
- le suivi des projets, plans et programmes du ministère ;
- la collecte, le traitement et la publication des données statistiques du ministère ;
- le renforcement des institutions nationales en charge de l'action humanitaire et la gestion des catastrophes ainsi que leur coordination.

1.2. Enjeu et Objectif du programme 1

Le ministère met en place dans le cadre du présent budget programme, 2 programmes dont celui-ci intitulé Programme 1 « *Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes* ». Il vise à créer les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente de l'autre programme dit opérationnel. C'est pourquoi son objectif est d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes opérationnels. En effet, l'enjeu de ce programme est d'améliorer la performance du ministère à travers une définition claire et opérationnelle de la politique nationale de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes, une bonne coordination d'ensemble et un suivi régulier dans la mise en œuvre des activités planifiées.

1.3. Principaux résultats du programme 172

Les principaux résultats de la mise en œuvre du programme se présentent comme suit :

1. La politique humanitaire et de la gestion des catastrophes est mise en œuvre ;
2. La gestion du système d'information et de communication du ministère est renforcée et améliorée ;
3. Un système de contrôle de gestion du ministère est mis en place et opérationnel ;
4. la collecte, le traitement et la publication des données statistiques du ministère (y compris la capitalisation des acquis) sont effectués ;
5. le renforcement et la coordination des institutions nationales en charge de l'action humanitaire et la gestion des catastrophes sont garantis.

De ces résultats et en lien avec les quatre actions du programme, les principaux produits attendus sont :

Action 1 :

- Produit 1.1 la Stratégie de l’AH/GC est mise en œuvre de manière efficace
- Produit 1.2 des outils appropriés dans le domaine de l'action humanitaire et la gestion des catastrophes sont élaborés
- Produit 1.3 la communication et la visibilité des activités humanitaires sont assurées

Action 2 :

- Produit 2.1 Des réunions de coordination de réponses sont tenues
- Produit 2.2 Des réunions de retour d’expériences suite aux réponses apportées sont tenues
- Produit 2.3 Les activités humanitaires sont suivies

Action 3 :

- Produit 3.1 Actions de plaidoyer en vue d’une meilleure mobilisation des partenaires nationaux et internationaux et des ressources sont développées
- Produit 3.2 Ressources financières mobilisées par le MAH/GC

Action 4 :

- Produit 5.1 Matériel de travail disponible
- Produit 5.2 Des agents sont mis à la disposition du MAH/GC
- Produit 5.3 Le Budget du MAH/GC est revu à la hausse

1.4. Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs du programme 1 sont consignés dans le tableau ci-après.

Indicateurs	Situation de référence en 2021	Cibles		
		2023	2024	2025
Taux d’exécution physique des programmes	83%	85%	90%	95%
Taux d’exécution financière des programmes	98%	100%	100%	100%

1.5. Stratégie du programme 172

La stratégie de mise en œuvre de ce programme reposera principalement sur la mise en place et l’animation par le MAH/GC, des cadres de concertation et d’animation de l’action humanitaire et de gestion des catastrophes. Ainsi, chaque tâche sera exécutée suivant un cadre de concertation inclusif de tous les acteurs concernés. Le MAH/GC veillera à ce que les acteurs gouvernementaux, ceux du Système des Nations Unies et des partenaires techniques et financiers soient pleinement impliqués dans les différents cadres de concertations qui sont en place ou qui le seront.

1.6. Présentation des actions et mesures

1.6.1. Actions

Tableau 5 : Présentation des actions du programme 172

Objectif spécifique N°1 : Renforcer le cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes		
Actions	Objectifs	Indicateurs
Action 1 : Elaboration des cadres stratégiques en matière d'assistance humanitaire et de la gestion des catastrophes	Réduire les risques de catastrophes	Nombre de stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes adoptée
		Nombre de stratégie nationale de réduction de relèvement post-catastrophes (durable) adoptée
		Nombre de plan d'action de la politique humanitaire et de gestion des catastrophes adopté
Action 2 : Coordination de la Protection et d'assistance humanitaire y compris à travers le nexus HDP	Assurer de manière concertée la protection et l'assistance humanitaire	Nombre de projets intervenant dans la gestion des catastrophes et des urgences humanitaires
		Nombre de cadres de concertation intersectorielle du domaine de l'action humanitaire fonctionnels
		Nombre de rencontres du comité technique du nexus HDP
		Nombre de sites expérimentaux du nexus HDP
Action 3 : Renforcement des capacités du MAH/GC et des structures déconcentrées	Assurer la mobilisation et la gestion des ressources	Taux de mobilisation des ressources financières
		Nombre des cadres des services déconcentrés du MAH/GC dont les capacités sont renforcées
		Taux d'exécution financière

1.6.2. Mesures d'accompagnement

Mise en œuvre de la politique humanitaire et de la gestion des catastrophes, mise en place des structures déconcentrées du Ministère, allocation conséquente des ressources (humaines, matérielles et financières).

1.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 172

Un responsable du programme sera nommé par le Ministre de l'Action Humanitaire et de la Gestion des catastrophes qui assurera le pilotage de sa mise en œuvre. Les activités seront mise en œuvre par les directions nationales, régionales, et départementales, ainsi que les cellules d'appui.

1.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 172

La principale hypothèse qui peut impacter la mise en œuvre du programme 1 est la décision de l'Etat de ne plus recruter jusqu'à nouvel ordre. Pour réduire l'impact de cette hypothèse, le ministère adressera des demandes de mises à dispositions au Ministère de la Fonction publique et demandera l'appui des partenaires pour le recrutement des agents contractuels.

Le risque est le maintien du même montant alloué au MAH/GC par le Ministère des Finances lors des discussions budgétaires de 2020, 2021 et 2022, ce qui ne permettra pas au MAH/GC de convaincre les autres partenaires dans la mobilisation des ressources. Le MAH/GC continuera à faire le plaidoyer au Ministère des Finances afin qu'il ait une enveloppe conséquente.

1.9. Tableau de programmation

2. Tableau 6 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programme 172 : Pilotage et administration de la politique nationale de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes [1]			
Catégories des dépenses	2023	2024	2025
Personnel	111 650 048	114 999 550	118 449 536
Biens et services	93 887 541	96 704 167	99 605 292
Transfert	0	0	0
Investissements	48 212 521	49 658 896	51 148 663
Total général	253 750 110	261 362 613	269 203 492

Tableau 7 : Programmation financière par action 2023-2025

Programme 1 : Pilotage et administration de la politique nationale de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes			
Actions	2023	2024	2025
A1: Elaboration des cadres stratégiques en matière d'assistance humanitaire et la gestion des catastrophes	40 411 499	41 818 018	43 072 559
A2: Coordination de la Protection et d'assistance humanitaire	22 476 042	23 522 635	24 228 314
A3 : Renforcement des capacités du MAH/GC et des structures déconcentrées	190 862 569	196 021 960	201 902 619
Total général	253 750 110	261 362 613	269 203 492

Programme 173 : Prévention et Gestion efficace des catastrophes

1.2 Présentation du périmètre du programme 173

Le programme « **Prévention et Gestion efficace des catastrophes** » supporte les aspects de prévention, de renforcement du dispositif de réponses humanitaires d'urgence, ainsi que de relèvement y compris l'approche nexus-humanitaire-paix et développement.

C'est un programme qui assure la prévention et apporte des réponses aux sinistrés suite aux crises et catastrophes suivantes :

- Inondations pluviales et fluviales ;
- Déplacements forcés ;
- Feu de brousse et incendies...

1.3 Enjeux et Objectif du programme 173

Dans le cadre des réponses aux crises et catastrophes au Niger, un certain nombre des défis et enjeux justifient le développement et la mise en œuvre de ce programme. Il s'agit principalement de :

- la recrudescence des crises et catastrophes qui prennent de plus en plus de l'ampleur ;
- une faible capacité à « faire faire » aux situations d'urgence humanitaire afin d'apporter les réponses appropriées ;
- des lourdeurs administratives et des outils peu appropriés ou disparates pour organiser et coordonner les réponses en situation d'urgence humanitaire ;
- une faible capacité de mobilisation des ressources couplée à une capacité opérationnelle très limitée.
- Etc.

Ces difficultés expliquent actuellement les insuffisances relevées en matière de réponses apportées au profit des populations affectées par des urgences humanitaires et affectent l'efficacité de l'aide. C'est pourquoi ce programme vise comme objectif *d'améliorer l'efficacité du dispositif et les réponses apportées en situation d'urgences humanitaires en apportant des réponses appropriées aux difficultés ci-dessus mentionnées.*

1.4 Principaux résultats du programme 173

Le principal effet de ce programme est l'existence d'un dispositif efficace de prévention et des réponses en situation d'urgences humanitaires assurant des réponses appropriées aux victimes des crises et catastrophes.

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont :

Trois résultats sont formulés dans le cadre de ce programme à savoir :

- Des réponses humanitaires appropriées sont apportées aux populations affectées par les crises des catastrophes ;
- Des outils appropriés d'aide en matière de réponses urgentes sont opérationnels ;
- Des approches appropriées d'évaluation des besoins et d'intervention d'urgences sont établies.

De ces résultats et en lien avec les quatre actions du programme, les principaux produits attendus sont :

Action 5:

- *Produit 5.1* : Des spots publicitaires sont produits et diffusés
- *Produit 5.1* Outils d'informations et de sensibilisation sont produits

Action 6:

- *Produit 6.1* : Des outils appropriés d'aide en matière de réponses urgentes sont élaborées
- *Produit 6.2* : Des outils appropriés d'aide en matière de réponses urgentes sont opérationnels
- *Produit 6.2* : Des réponses humanitaires appropriées sont apportées aux réfugiés
- *Produit 6.3* : Des réponses humanitaires appropriées sont apportées aux populations déplacées internes

Action A 7 :

Produit 7.1 Les dispositifs de mobilisation des investissements public et privé sont renforcés pour le relèvement précoce et la construction de la résilience

Produit 7.2 : Les ménages affectés par les catastrophes sont appuyés dans leur phase de relèvement

Action A8:

Document de programmation pluriannuel de dépenses 2020-2022 du MAH/GC

- *Produit 8.1* : Une évaluation rapide des dégâts est effectuée en cas des catastrophes.
- *Produit 8.1* : Les camps des réfugiés sont suivis et évalués
- *Produit 8.2* : Les camps de déplacés sont suivis et évalués

1.5 Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs du programme 2 sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 8 :

Indicateurs	Situation de référence 2021	Cibles		
		2023	2024	2025
Taux de couverture des personnes affectées	60%	70%	75%	80%
Taux de réduction des populations affectées par les crises des catastrophes	ND	5%	10%	15%
Taux de ménage affectés relevés	45%	50%	60%	70%

1.6 sstratégie du programme 173

La stratégie de mise en œuvre de ce programme reposera principalement sur la mise en place et l'animation par le MAH/GC, des cadres de concertation et d'animation de l'action humanitaire et de gestion des catastrophes. Ainsi, chaque tâche sera exécutée suivant un cadre de concertation inclusif de tous les acteurs concernés. Le MAH/GC veillera à ce que les acteurs gouvernementaux, ceux du système des nations unies et des partenaires techniques et financiers soient pleinement impliqués dans les différents dispositifs de réponses et travailleront avec des outils consensuels et harmonisés en matière de réponse humanitaire.

1.7 Présentation des actions et mesures

1.7.1 Actions

Tableau 9 : Présentation des actions du programme 173

Objectif spécifique N°1 : Renforcer le cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes		
Actions	Objectifs	Indicateurs
Action 1 : Renforcement du dispositif de Prévention des risques et catastrophes	Redynamiser la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes	<i>Nombre de rapport d'activités de la PFNRRC</i>
		<i>Nombre et types des risques prévenus</i>
		<i>Nombre d'alertes lancées et diffusées</i>
		<i>Nombre personnes sensibilisées sur les risques</i>
		<i>Nombre d'assurance ayant intégré le mode d'assurance agricole indicielle</i>
		<i>Nombre de producteurs ayant souscrit à l'assurance agricole indicielle</i>
Action 2 : Renforcement du dispositif et mécanismes de gestion des réponses	Assurer une gestion efficace du dispositif et mécanismes de gestion des réponses	<i>Nombre de personnes affectées touchées par les réponses en post-crise</i>
		<i>Nombre de personnes affectées assistées en vivres et biens non alimentaires</i>
Action 3 : Appui au relèvement	Assurer le relèvement des populations affectées	<i>Nombre des ménages affectés et appuyés dans leur phase de relèvement</i>
		<i>Nombre des dispositifs renforcés pour le relèvement précoce et la construction de la résilience</i>
Action 4 : Suivi-évaluation des instruments de mise en œuvre de la politique humanitaire et du dispositif de gestion des catastrophes	Assurer un suivi régulier et efficace des instruments de mise en œuvre de la politique humanitaire et du dispositif de gestion des catastrophes	<i>Nombre d'activités réalisées tirées du plan d'actions de la politique humanitaire et de gestion des catastrophes</i>
		<i>Nombre des camps de réfugiés et déplacés suivis et évalués</i>
		<i>Nombre de projets d'appui à l'accueil, la gestion et à la réinsertion des refoulés et retournés, des déplacés internes et les populations hôtes exécutés</i>

1.7.2 Mesures d'accompagnement

La première mesure à prendre pour la mise en œuvre efficace de ce programme est l'adoption et la mise en œuvre effective de la politique humanitaire et de la gestion des catastrophes et son plan d'actions. Ensuite, il va falloir réviser les textes de la Protection civile, à la Plateforme RRC, de la Commission Nationale d'Eligibilité et des textes des Comités de Pilotage de certains projets transversaux afin d'intégrer le MAH/GC dans leurs organisation, composition et attributions.

1.8 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 173

Un responsable du programme sera nommé par le Ministre de l'Action Humanitaire et de la Gestion des catastrophes qui assurera le pilotage de sa mise en œuvre. Les activités seront mise en œuvre par les directions techniques du ministère (DSHU, DPAC, DR/PCH, DEC/SIH, DR/RPD) responsables des activités, les directions d'appui ainsi que les services déconcentrés aux moyens des TDR élaborés suivant les tâches décrites dans le cadre logique du programme.

1.9 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 173

Au regard du processus de réforme adopté par le Gouvernement, l'hypothèse majeure de mise en œuvre de ce programme serait la mise à disposition du MAH/GC des ressources financières suffisantes à temps pour permettre de prédisposer les stocks dans les zones à risques. La seconde hypothèse est fonctionnalité du comité tripartite de haut niveau et le comité technique interministériel relatifs à la mise en œuvre du Nexus Humanitaire-Développement-Paix.

Le risque ultime serait la non-participation des comités de gestion des crises et catastrophes du niveau déconcentré dans la réponse aux autres crises et catastrophes, du fait que leur mandat est spécifique aux crises alimentaires. Les mesures de mitigation proposées sont :

- de prendre un décret réorganisant le MAH/GC pour qu'il ait des services déconcentrés en région, département voire communes ;
- de prendre un arrêté transitoire pour désigner les comités locaux (régions, départements, communes et villages) pour gérer les actions humanitaires et les catastrophes.

1.10 Tableau de programmation

Tableau10 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programme 173 : Amélioration de l'efficacité du dispositif Prévention et des réponses apportées en situation d'urgences humanitaires			
Catégories des dépenses	2023	2024	2025
Personnel	156 187 567	160 873 195	165 699 390
Biens et services	7 350 003	7 570 503	7 797 618
Transfert	3 675 002	3 785 251	3 898 809
Investissement	16537 507	17 033 632	17 544 641
Total	183 750 079	189 262 582	194 940 459

Tableau 11 : Programmation financière par action 2023-2025

Programme 173 : Amélioration de l'efficacité du dispositif de prévention et des réponses apportées en situation d'urgences humanitaires			
Actions	2023	2024	2025
A1: Renforcement du dispositif de Prévention des risques et catastrophes	165 462 567	170 336 324	175 446 413
A2 : Suivi-évaluation des instruments de mise en œuvre de la politique humanitaire et du dispositif de gestion des catastrophes	4 075 003	4 182 703	4 308 184
A3 : Renforcement du dispositif et mécanismes de gestion des réponses d'urgences	10 537 507	10 863 672	11 189 582
A4 : Appui au relèvement précoce des populations affectées par les crises des catastrophes	3 675 002	3 879 883	3 996 279
Total général	183 750 079	189 262 582	194 940 459

***NB :** les dépenses du personnel pour le programme 173 sont prises en compte dans la programmation financière de l'action 1*

2. Récapitulatif de la programmation financière du DPPD par catégorie de dépenses 2023-2025

Une évolution des dépenses sur les trois années 2023, 2024 et 2025 qui couvrent le présent DPPD est présentée dans le tableau ci-après par catégorie et action.

Sur les trois années, c'est un coût global francs CFA qui sont requis pour sa mise en œuvre.

Tableau 1 : Récapitulatif de la programmation financière du DPPD par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Personnel	267 837 615	275 872 745	284 148 926
Biens et services	101 237 544	104 274 670	107 402 910
Transfert	3 675 002	3 785 251	3 898 809
Investissements	64 750 028	66 692 528	68 693 304
Total général	437 500 189	450 625 195	464 143 951

CONCLUSION

La présente programmation pluriannuelle des dépenses pour la période 2023-2025 s'inscrit dans le cadre de la programmation glissante retenue dans le cadre de l'approche budget programme pour la période de 2023 à 2025.

En effet, le présent DPPD 2023-2025 est l'actualisation du DPPD 2022-2024 en ce sens qu'il tient compte des réalisations à date et des tendances actuelles.

Afin d'être plus réaliste, le coût actualisé est d'un milliard trois-cent cinquante-deux soixante-neuf trois cent trente-quatre **(1 352 269 334)** francs CFA sur les trois années couvertes par le DPPD à savoir 2023,2024 et 2025 sur les trois années couvertes par le DPPD contre plus de Cent Milliards pour le DPPD initial **(2017-2019)**.

Ce budget permettra au Ministère d'atteindre les résultats prioritaires escomptés afin d'assurer une meilleure prise en charge des populations affectées et/ou exposées aux risques de catastrophes et particulièrement les inondations, les déplacements forcés, les conflits communautaires, les feux de brousse et incendies. La finalité de ce DPPD est de contribuer significativement à la prévention des catastrophes et au renforcement de la résilience des populations. Le Ministère s'engage à prendre toutes les dispositions organisationnelles et opérationnelles pour une plus grande mobilisation des acteurs et des ressources afin qu'une meilleure action humanitaire et une gestion efficace et rationnelle des catastrophes soient effectives au Niger. Mieux, des actions seront menées afin de prendre en compte le développement durable tout en apportant la réponse nécessaire suite aux catastrophes. Pour y arriver, le MAH/GC sera appuyé par le comité tripartite de haut niveau mis en place par le Premier Ministre en 2018 et qui regroupe la communauté humanitaire, les partenaires techniques et financiers et le Gouvernement afin de mettre en œuvre la nouvelle façon de travailler pour un nexus-humanitaire-développement.

Enfin, faut-il le rappeler pour la mise en œuvre de ce DPPD 2023-2025, un responsable est désigné pour chacun des deux (2) programmes. Chaque responsable est chargé d'assurer le pilotage et la coordination d'ensemble de la mise en œuvre du programme pour lequel il a été nommé. Toutefois, les activités seront mises en œuvre par les directions nationales responsables des activités aux moyens des TDR élaborés suivant les tâches décrites dans le cadre logique du programme.

ANNEXE

Annexe I : Cadre logique par Programme

1. Annexe 1 : Cadre logique du programme 172 : Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes

Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes					
Logique d'intervention		Structure de résultats	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables et cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses/ <i>Risques</i>
Objectif général	Apporter des réponses efficaces aux populations affectées ou exposées aux risques de catastrophes grâce à une meilleure coordination en matière de gestion des catastrophes	Des réponses efficaces sont apportées pour protéger les populations affectées ou exposées aux risques catastrophes à travers une meilleure coordination	Nombre de structures et outils intervenant dans le dispositif de réponses	Rapports d'exécution des programmes	Hypothèse : AH/GC continue d'être un secteur prioritaire du Gouvernement
			% de personnes affectées satisfaites des réponses fournies		
Objectif du programme	Renforcer le cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes	Résultat intermédiaire : Le cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes sont renforcés	Nombre d'Institutions nationales dédiées à la coordination qui sont fonctionnelles	Rapports d'Evaluation des plans de soutien - Documents des Revues après action de mise en œuvre des plans de soutien et plan de réponse humanitaire	Hypothèse :
			Nombre de Cadres Nationaux, Régionaux et départementaux qui animent la coordination		
			Nombre d'instances et de cadres de haut niveau de coordination qui sont fonctionnels		

Objectifs Spécifiques	Elaborer la politique et stratégies en matière de l'action humanitaire et de gestion des catastrophes	Produit 1 : La politique humanitaire et de gestion des catastrophes est élaborée, adoptée et mise en œuvre ;	Nombre de politiques et stratégies élaborées	Rapports du processus d'élaboration de la politique et de la stratégie Document des politiques et stratégies élaborés	
	Elaborer un plan de communication doté d'outils appropriés dans le domaine de l'action humanitaire et la gestion des catastrophes	Produit 2 : La gestion du système d'information et de communication du ministère est renforcée et améliorée ;	Nombre de plan et d'outils élaboré	Rapport de processus d'élaboration de plan de communication Document de plan de communication, RAP	
	Assurer le suivi, la communication et la visibilité des activités humanitaires	Produit 3 : Un système de suivi et contrôle de gestion du ministère est mis en place et opérationnel ;	Nombre de système de suivi mis en place	Rapports d'activités, outils de communication et de visibilité.	
	Assurer une coordination intersectorielle avec les institutions nationales, internationales et structures concernées par l'AH/GC et mobiliser les ressources et les partenaires	Produit 4 : La coordination des institutions nationales en charge de l'action humanitaire et la gestion des catastrophes est renforcée;	Nombre d'instances de coordination pour collecte et publication des données	Rapport d'activités réalisées PV des réunions d'instances de coordination	
	Renforcer les capacités opérationnelles et techniques du Ministère et de la société civile	Produit 5 : La capacité collective, le traitement et la publication des données statistiques du ministère (y	Nombre d'ateliers de formations réalisés, Nombre Modules et outils élaborés	Rapports de formation et d'atelier ou les outils sont utilisés, RAP	

		compris la capitalisation des acquis) est renforcée.			
Les actions	Action 1 : Elaboration des cadres stratégiques en matière d'assistance humanitaire et de la gestion des catastrophes	Les outils de gestion des risques de catastrophes sont élaborés et vulgarisés	Nombre de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes adoptée	Documents élaborés, rapports d'activités; le RAP	
			Nombre de stratégies nationale de réduction de relèvement post- catastrophes (durable) adoptée	Documents de stratégies élaborés; Rapport d'activités, Outils élaborés	
			Nombre de plan de mise en œuvre de politique humanitaire et de gestion des catastrophes adopté	Rapport de processus d'élaboration de plan de communication Document de plan de communication, RAP	
	Action 2 : Coordination de la Protection et d'assistance humanitaire y compris à travers le nexus HDP	La synergie et le partenariat entre les acteurs du domaine humanitaire et de la gestion des catastrophes sont renforcé	Nombre des comités de coordination de la protection et de l'assistance aux PDI fonctionnels	Rapports d'activités, RAP	
			Nombre de projets intervenant dans le domaine humanitaire	Rapport d'activité RAP	
			Nombre de projet intervenant dans la gestion des catastrophes	Rapport d'activité RAP	
			Nombre de projets sous tutelle du MAH/GC	Rapport d'activité RAP	
			Nombre de cadres de concertation intersectorielle du domaine de l'action humanitaire fonctionnels	Rapport d'activité RAP	
			Niveau d'internalisation des Plans Taux d'exécution du Plan de soutien, du HRP et du Nexus Humanitaire-Développement-Paix.	Rapport d'activité, les rapports d'évaluation, RAP	

			Montant mobilisé par mécanisme de réponse rapide	Rapport d'activité, documents d'évaluation technique et financière; RAP	
			Nombre de plan de riposte aux catastrophes élaboré	Rapport de suivi et évaluation RAP	
			Niveau de mobilisation des fonds par rapport aux attentes et par rapport aux annonces	Rapport de suivi et évaluation RAP	
			Fonctionnalité du Comité Tripartite de Haut Niveau sur le Nexus HDP	Rapport d'activités CTTNUD	
			Fonctionnalité du Comité de Haut Niveau sur l'accès humanitaire	Rapports d'activités et PV des Réunions	
			Nombre de rencontres tripartites organisées	PV des rencontres, rapport d'activités	
			Nombre de contrats signés avec l'OPVN	Rapport d'activités et contrats signés	
			Nombre de contrats exécutés avec satisfaction du MAH/GC	Rapport d'activités et contrats signés	
	Action 3 : Mobilisation les ressources financières	Les ressources pour la mise en œuvre des plans d'actions sont mobilisées	Montant de financement du plan de contingence inondation mobilisé	Rapports d'activités et plans élaborés	
			Montant de financement du plan de contingence multirisques mobilisé	Rapports d'activités et plans élaborés	
			Nombre de projets soumis à la recherche de financement	Rapport d'activité et document du projet	
			Nombre de projets ayant obtenu un financement	Rapport d'activité et document du projet	

			Nombre de programmes et de projets de budgets soumis au gouvernement dans le domaine humanitaire	Rapport d'activité et document du programme	
			Nombre de programmes et de projets inscrit dans les lois de finances et de lois rectificatives	Rapport d'activité et document du programme	
	Action 4 : Gestion des Ressources	Les capacités des cadres et services déconcentrés du MAH/GC sont renforcées et les ressources bien gérées	Nombre des cadres des services déconcentrés du MAH/GC dont les capacités sont renforcés	Rapports d'ateliers de formations	
			Nombre des cadres des services déconcentrés du MAH/GC formés	Rapports d'ateliers de formations	
			Taux d'exécution financière	RAP	
Activités à développer par résultats	Activité 1 Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Catastrophes				
	Activité 2 Elaboration de la Stratégie Nationale de Relèvement post-catastrophes				
	Activité 3 Elaboration du plan d'action de la politique humanitaire et de gestion de catastrophes				
	Activité 4 Coordination de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées internes (PDI)				
	Activité 5 Exercice de tutelle, création et maintien de la synergie d'actions entre les projets et programmes intervenant dans les domaines de l'anticipation, de l'évaluation et des réponses aux crises et catastrophes humanitaires				
	Activité 6 Coordination intersectorielle avec les institutions nationales et les autres structures concernées par l'AH/GC				
	Activité 7 Internalisation et suivi du Plan Multirisque, du Plan de soutien, du HRP et du Nexus Humanitaire-Développement-Paix à partir de 2020				
	Activité 8 Mobilisation des partenaires (plaidoyer) et ressources nécessaires pour faire face aux catastrophes				
	Activité 9 Relations avec les institutions internationales, les coopérations multilatérales et bilatérales, les organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'AH/GC et du Nexus Humanitaire-Développement-Paix				
	Activité 11 Coordination des réponses au plan national en relation avec les Ministres et structures concernées en élaborant les plans de contingence et les plans d'actions subséquents				
	Activité 12 Elaboration des projets d'appui à l'accueil, à la gestion et à la réinsertion des refoulés et retournés, des déplacés internes et les populations hôtes				
	Activité 13 Préparation des programmes et budgets pour soutenir les actions humanitaires et de gestion des catastrophes				

	Activité 14 Renforcement des capacités du MAH/GC et des structures régionales et locales en matière de prévention des risques des catastrophes	
--	--	--

2. Annexe 2 : Cadre logique du programme 173 : Prévention et Gestion efficace des catastrophes

Amélioration de l'efficacité du dispositif de prévention et des réponses apportées en situation d'urgences humanitaires					
Logique d'intervention		Structure de résultats	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables et cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif général	Apporter des réponses efficaces et protéger les populations selon qu'elles soient affectées ou exposées aux catastrophes grâce à une meilleure coordination en matière de gestion des catastrophes et une implication inclusive des acteurs nationaux et internationaux	Des réponses efficaces sont apportées pour protéger les populations affectées ou exposées aux catastrophes à travers une meilleure coordination et une implication inclusive des acteurs nationaux et internationaux	Nombre de structures et outils intervenant dans le dispositif de réponses	Rapports d'exécution du programme Rapports du processus d'élaboration de la politique et de la stratégie	Hypothèse : AH/GC continue d'être un secteur prioritaire du Gouvernement
			% de personnes affectées satisfaites des réponses fournies		
Objectif du Programme	Gérer efficacement les catastrophes (avant, pendant et après) tout en apportant des réponses appropriées	Résultats intermédiaires : Les catastrophes sont gérées avec efficacité en apportant des réponses appropriées (avant, pendant et après)	Taux de couverture des personnes affectées	Rapports d'Evaluation des plans de soutien Documents des Revues après action de mise en œuvre des plans de soutien	Hypothèses : Mise à disposition du MAH/GC des ressources (financières, matérielles et humaines) suffisantes
			% de personnes affectées touchées par les réponses en post-crise		

Objectifs Spécifiques	Internaliser et suivre les différents plans de réponses et le Nexus Humanitaire-Développement-Paix	Produit 1 : Les différents plans de réponses et le Nexus Humanitaire-Développement-Paix sont internalisés et suivis ;	Nombre de plans de réponses Nombre d'activités NEXUS réalisées	Rapports d'activités, Plans suivis et internalisés	
	Mettre en place et opérationnaliser les outils appropriés de secours humanitaire d'urgence	Produit 2 : les outils appropriés de secours humanitaires d'urgences sont opérationnels ;	Nombre d'outils	Rapport d'activités; outils élaborés	
	Apporter des réponses d'urgences en situation de post-crise de catastrophes	Produit 3 : les réponses d'urgences en situation de post-crise de catastrophes sont apportées ;	Nombre de réponses apportées	Rapport d'activités d'urgence et de réponse	
	Effectuer des évaluations rapides sur les situations d'urgences humanitaires	Produit 4 : les évaluations rapides sur les situations d'urgences humanitaires sont effectuées ;	Nombre de situations d'urgences évaluées	Rapport d'évaluation	
	Suivre et évaluer la gestion des camps de réfugiés et déplacés sur le territoire national	Produit 5 : la gestion des camps de réfugiés et déplacés sur le territoire national est suivie et évaluée ;	Nombre de camps de réfugiés suivis et évalués	Rapport d'activité, rapport de suivi de camps de réfugiés	
	Sensibiliser les personnes en situation de détresse pour les secours d'urgence dans les camps et Sites	Produit 6 : Les personnes en situation de détresse pour les secours d'urgence dans les camps et Sites sont sensibilisées.	Nombre de personnes sensibilisés Nombre de séances de sensibilisation	Rapport d'activité, rapport de sensibilisation	
	Promouvoir la prévention des risques des catastrophes grâce à la diffusion de l'information	Produit 8 : Les risques des catastrophes sont prévenus grâce à la diffusion de l'information	Nombre d'actions de promotions, de prévention de risques	Rapport d'activités, RAP	
	Vulgariser les connaissances pour une meilleure gouvernance des risques des catastrophes	Produit 9 : La gouvernance des risques des catastrophes est améliorée et vulgarisée à tous les niveaux ;	Nombre de concepts vulgarisés	Rapport d'activités et concepts élaborés	
	Mettre en place et opérationnaliser les instruments financiers de transfert des risques	Produit 10 : Au moins un instrument financier de transfert des risques est mis en place et opérationnel.	Nombre d'instruments financiers	Rapport d'activité et instruments financiers utilisés	

Les actions	Action 1 Prévenir, préparer et alerter les populations des risques de catastrophes	Les populations sont prévenues et alertées aux risques de catastrophes	Nombre de rencontres de la PFNRRC organisées	Rapport d'activité PV de rencontres	
			Nombre de rapport d'activités de la PFNRRC	rappports d'activités	
			Nombre d'activités réalisées tirées du document de la Stratégie de la PFNRRC	Rapports d'activités, RAP	
			Nombre d'activités réalisées tirées du plan d'actions de la Stratégie Nationale de Relèvement post catastrophes	Rapport d'activité RAP	
			Nombre et types des risques prévenus	Rapport d'activité RAP	
			Nombre d'alertes lancées et diffusées	Rapport d'activité RAP	
			Nombre de communication pour un changement de comportement conduit	Rapport d'activité RAP	
			Nombre des personnes en situation de détresse mobilisées pour les secours d'urgence dans les camps et sites	Rapport d'activité, RAP	
			Nombre des personnes en situation de détresse sensibilisées pour les secours d'urgence dans les camps et sites	Rapport de suivi et évaluation RAP	

			Nombre de risque transféré	Rapport de suivi et évaluation RAP	
			Nombre d'instruments de transfert adopté et opérationnel	Rapport d'activité de transfert RAP	
Action 2 Apporter les secours et évaluer les dégâts des catastrophes	Les dégâts sont évalués et les secours sont apportés lors des catastrophes		Nombre d'activités réalisées tirées du plan d'actions de la politique humanitaire et de gestion des catastrophes	Rapport d'activité RAP	
			Nombre des camps de réfugiés et déplacés suivis et évalués	Rapport d'activité RAP	
			Nombre d'outils d'évaluation rapide	Rapport d'activité RAP	
			Nombre de méthodes d'évaluation harmonisée adoptée.	Rapport d'activité RAP	
			Nombre d'enquête réalisée	Rapport d'activité RAP	
			Nombre de besoins évalués pris en charge	Rapport d'activité RAP	
Action 3 Assurer convenablement les réponses humanitaires	Les réponses humanitaires sont convenablement assurées		Nombre d'outils harmonisés et consensuels	Rapport d'activités RAP	
			Nombre de procédures harmonisées et de cadre de gestion des urgences en place	Rapport d'activités RAP	
			Nombre de méthode d'évaluation harmonisée adoptée	Rapport d'activités	

		% de personnes affectées assistées en vivres et biens non alimentaires	Rapport d'activités	
		Nombre de sites mixtes gérés sur le territoire national	Rapport d'activités	
		Nombre de cas d'incendies enregistrés	Rapport d'activités	
Action 4 Renforcer la résilience des communautés affectées par les catastrophes	La résilience des communautés affectées par les catastrophes est renforcée	Nombre de rencontres du comité technique du nexus HDP	Rapport d'activités, CTTNUD	
		Nombre de sites expérimentaux du nexus HDP	Rapport d'activités, CTTNUD	
		Nombre de partenaires de mise en œuvre du nexus HDP	Rapport d'activités, CTTNUD	
		Nombre de projets d'appui à l'accueil, à la gestion et à la réinsertion des refoulés et retournés, des déplacés internes et les populations hôtes exécutés	Rapport suivi évaluation projet	
		Nombre de cadres de gouvernance de GRC	Arrêté de mise en place de cadres de gouvernance DGRC	
		Nombre d'assurance ayant intégré le mode d'assurance agricole indicielle	Rapport d'activité et rapport de suivi des producteurs	
		Nombre de producteurs ayant souscrits à l'assurance agricole indicielle		
		Montant des assurances souscrites		
Activités à développer	Activité 1 Tenue du Secrétariat Permanent de la Plateforme nationale de Réduction des risques de Catastrophes (SP/PFNRRRC)			
	Activité 2 Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Catastrophes			

Activité 3 Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Relèvement post-catastrophes	
Activité 4 Promotion de la prévention des risques des catastrophes grâce à la diffusion de l'information	
Activité 5 Anticipation de la survenue des catastrophes qu'il s'agisse des inondations ou de l'afflux des réfugiés, des déplacés internes ou des refoyés	
Activité 6 Mobilisation et sensibilisation des personnes en situation de détresse pour les secours d'urgence dans les camps et sites	
Activité 7 Mise en place et opérationnalisation des instruments financiers de transfert des risques	
Activité 8 Suivi et évaluation du plan de mise en œuvre de la politique humanitaire et de gestion de catastrophes	
Activité 9 Suivi et évaluation de la gestion des camps de réfugiés et déplacés sur le territoire national	
Activité 10 Conduite des enquêtes-diagnostiques rapides sur les situations d'urgences humanitaires et des catastrophes	
Activité 11 Réalisation de toutes enquêtes et évaluations afin de diagnostiquer les situations d'urgences humanitaires et des catastrophes en vue d'évaluer les besoins et d'apporter les réponses d'urgence	
Activité 12 Mise en place et opérationnalisation d'outils appropriés de secours humanitaire d'urgence	
Activité 13 Organisation et apport des réponses d'urgences en situation de post-crise de catastrophes	
Activité 14 Suivi des réponses aux Catastrophes tant en vivres, en biens non alimentaires qu'en NFI	
Activité 15 Gestion avec les Ministres concernés des camps de réfugiés et déplacés sur le territoire national	
Activité 16 Gestion des situations humanitaires consécutives aux incendies et aux feux de brousse	
Activité 17 Opérationnalisation de l'unité d'appui à la mise en œuvre du nexus humanitaire - développement - paix	
Activité 18 Mise en œuvre des projets d'appui à l'accueil, à la gestion et à la réinsertion des refoyés et retournés, des déplacés internes et les populations hôtes	
Activité 19 Vulgarisation des connaissances pour une meilleure gouvernance des risques des catastrophes	
Activité 20 Assurance Agricole indicielle	

Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme

Tableau 2 : Emplois affectés au programme 1

Catégories	2023	2024	2025
A	13	41	51
B	05	30	50
C	01	06	21
D	00	00	00
Auxiliaires	2	24	58
Total	21	101	180

Tableau 3 : Emplois affectés au programme 2

Catégories	2023	2024	2025
A	17	50	67
B	2	40	72
C	01	05	25
D	00	00	00
Auxiliaires	2	20	40
Total	22	115	204

Tableau 4 : Cumul Emplois affectés aux 2 programmes

Catégories	2023	2024	2025
A	30	91	118
B	07	70	122
C	02	11	46
D	00	00	00
Auxiliaires	04	44	98
Total	43	216	384

Annexe III : Schéma de financement

Tableau 5 : Tableau de financement des programmes

	Total	2023	2024	2025
Ressources	1 352 269 334	437 500 189	450 625 195	464 143 951
Internes	1 352 269 334	437 500 189	450 625 195	464 143 951
Externes	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0
Dépenses	1 352 269 334	437 500 189	450 625 195	464 143 951

Tableau 6 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programmes	Objectifs	Indicateurs	Crédit de paiement 2023
Apporter des réponses efficaces et protéger les populations affectées ou exposées aux catastrophes.	Pilotage et administration de la Politique Humanitaire et de la Gestion	Renforcement du cadre institutionnel et de la coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes	<p>Mettre en œuvre de la politique et stratégies en matière de l'action humanitaire et de gestion des catastrophes</p> <p>Mettre en œuvre le plan de communication doté d'outils appropriés dans le domaine de l'action humanitaire et la gestion des catastrophes</p> <p>Assurer le suivi, la communication et la visibilité des activités humanitaires</p> <p>Assurer une coordination intersectorielle avec les institutions nationales, internationales et structures concernées par l'AH/GC et mobiliser les ressources et les partenaires</p> <p>Renforcer les capacités opérationnelles et techniques du Ministère et de la société civile</p>	<p>Institutions nationales fonctionnelles dédiées à la coordination</p> <p>Nombre d'instance et de cadre de haut niveau de coordination</p> <p>Document et outils communication et de sensibilisation produits</p> <p>Dispositif de suivi et de communication fonctionnel</p> <p>Nombre de spots publicitaires produits et diffusés</p> <p>Cadre de coordination fonctionnel</p> <p>Dispositif matériel, humain et financier</p>	253 750 110

	Prévention, alerte, réponses et relèvement	Amélioration de l'efficacité du dispositif de prévention et des réponses apportées en situation d'urgences humanitaires	Apporter de manière convenable les réponses d'urgence humanitaires aux moyens d'outils et de dispositif performants Assurer une meilleure gestion des situations d'urgences humanitaires	Nombre de structures et outils intervenant dans le dispositif de réponses Taux de personnes affectées satisfaites des réponses fournies Taux de couverture des personnes affectées Nombre de procédures harmonisées et de cadre de gestion des urgences en place	183 750 079
Promouvoir les mécanismes de transferts des risques au profit des communautés exposées et/ou affectées Renforcer la prévention des risques des catastrophes Améliorer la gouvernance en matière de gestion des risques de catastrophes aux niveaux central, régional et local			Taux de réduction des populations affectées par les crises des catastrophes Nombre de mécanismes et outils de transfert en place Nombre de système d'alerte et de prévention en place Cadre de gouvernance de GRC opérationnel Nombre d'instrument de transfert adopté et opérationnel		
Renforcer les mesures et dispositifs de mobilisation des investissements public et privé pour le relèvement précoce et la construction de la résilience Promouvoir la recherche innovante sur les mécanismes et bonnes pratiques de gestion des catastrophes et renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux			Taux de ménage affectés relevés Coût d'investissement mobilisé par ménage Taux d'investissement privé mobilisé par ménage Nombre d'innovations et de bonnes pratiques adaptées ou adoptées Nombre de structures de recherche et d'enseignement impliquées		